

# GATS | Sénégal



## ENQUETE MONDIALE SUR LE TABAGISME CHEZ LES ADULTES : RESUME EXECUTIF, 2015



## Introduction

L'Enquête mondiale sur le tabagisme chez les adultes (Global Adult Tobacco Survey, GATS) est la norme mondiale en matière de surveillance systématique de la consommation du tabac chez les adultes (à fumer et sans fumée) et du suivi des indicateurs clés de lutte antitabac. L'enquête GATS Sénégal 2015 est une enquête ménage auprès des hommes et des femmes âgés de 15 ans et plus résidant dans les ménages ordinaires, représentative au niveau national. L'enquête a été conçue afin de fournir des données comparables à l'échelle internationale, pour le pays en entier, par sexe et milieu de résidence (urbain/ rural).

L'enquête GATS Sénégal 2015 a été réalisée par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), sous la coordination du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale. Le support financier a été assuré par la Fondation Bill & Melinda Gates et l'Initiative de Bloomberg pour la réduction de l'usage du tabac. L'assistance technique a été apportée par le Center for Disease Control and Prevention (CDC) des États-Unis, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Johns Hopkins Bloomberg School of Public Health, et le RTI International. L'appui logistique a été fourni par la Fondation CDC.

L'enquête GATS aide à renforcer les capacités des pays à concevoir, mettre en œuvre, et contrôler des programmes et politiques de lutte antitabac. Elle permettra également au Sénégal de remplir ses obligations relatives à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT), ratifiée par le pays en 2005. En outre, l'enquête GATS vise à générer des données comparables au sein du pays et entre les pays. En 2008, l'OMS a identifié six mesures de lutte antitabac, basées sur des données probantes, qui sont les plus efficaces pour réduire l'usage du tabac. Connues sous l'acronyme MPOWER, elles correspondent à une ou plusieurs mesures de réduction de la demande contenues dans la CCLAT.

L'enquête GATS Sénégal a suivi le protocole d'enquête standardisé pour l'élaboration du questionnaire, l'échantillonnage, la collecte, l'exploitation et la dissémination des données. Première enquête exclusive sur l'usage du tabac au Sénégal, elle a été menée en 2015, sur une durée d'un mois de collecte (du 25 Février au 23 Mars 2015) sous la forme d'une enquête ménage auprès des adultes de 15 ans et plus. Un plan d'échantillonnage aréolaire stratifié à plusieurs degrés a été utilisé pour obtenir des données représentatives au niveau national. Les données de l'enquête ont été recueillies grâce à l'usage d'ordinateurs de poche (PDA). Au total, 4514 ménages ont été sélectionnés et un individu a été choisi au hasard dans chaque ménage participant pour répondre à l'enquête. Au total, 4416 individus ont été interviewés avec succès. Le taux de réponse global est de 97,0 % avec un taux de réponse pour les ménages de 98,5% (97,8% en milieu urbain et 99,3% en milieu rural) et un taux de réponse individuel de 98,5% (98,2% en milieu urbain et 98,8% en milieu rural).

L'enquête GATS Sénégal a permis de collecter des informations sur les caractéristiques des répondants, la consommation de tabac (à fumer ou sans fumée), le sevrage tabagique, le tabagisme passif, le contexte économique, les médias, ainsi que les connaissances, les perceptions et les attitudes envers le tabagisme.

## Consommation de tabac

Au Sénégal, un demi-million (6,0%) des adultes utilise actuellement les produits du tabac avec 11,0% d'hommes et 1,2% de femmes. Le tabac à fumer est la principale forme d'utilisation du tabac avec 5,4% (0,4 million) des adultes étant des fumeurs actuels du tabac. Les hommes sont plus nombreux que les femmes (10,7% contre 0,4%) parmi les fumeurs actuels de tabac (voir figure 1). Il n'y a pas de différence significative dans la consommation de tabac à fumer entre le milieu urbain (5,8%) et le milieu rural (5,0%). La consommation de tabac à fumer est la plus élevée chez les 45-64 ans (8,0%) et les 25-44 ans (6,7%). Parmi les adultes, 4,9% sont des fumeurs quotidiens (9,7% des hommes et 0,3% des femmes) et 0,5% sont des fumeurs occasionnels.

Le type de tabac à fumer le plus communément consommé par les adultes est la cigarette manufacturée, utilisée par 4,0% des adultes (0,3 million). Dans l'ensemble, les fumeurs de cigarettes quotidiens fument en moyenne 9,4 cigarettes par jour avec le tiers (31,6%) d'entre eux fumant de 5 à 9 cigarettes par jour.

Un peu plus de 7 sénégalais sur 10 (71,6%) âgés de 20 à 34 ans ayant déjà fumé quotidiennement ont commencé avant l'âge de 20 ans. L'initiation au tabagisme est précoce, avant l'âge de 15 ans, pour le quart d'entre eux. L'initiation à la cigarette à un jeune âge (moins de 15 ans) est plus marquée en milieu rural (36,7%) qu'en milieu urbain (15,9%).

Comparativement au tabac à fumer, le tabac sans fumée est utilisé par peu de sénégalais soit 0,7%. Les femmes sont légèrement plus nombreuses à consommer le tabac sans fumée (1% pour les femmes et 0,3% pour les hommes).

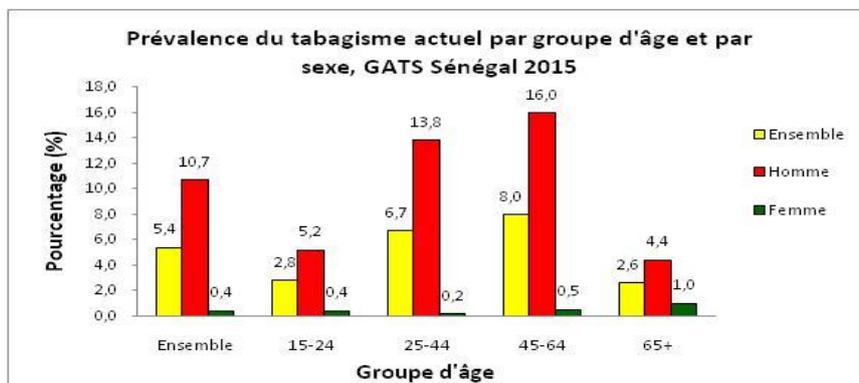


Figure 1 Prévalence du tabagisme actuel par groupe d'âge et par sexe

## Sevrage tabagique

Au Sénégal, 8 fumeurs actuels sur 10 ont envisagé d'arrêter de fumer ou y ont pensé. Ils sont 59,6% à avoir essayé d'arrêter au moins une fois au cours des 12 derniers mois. Ils sont 66,2% en milieu rural à avoir essayé d'arrêter de fumer et 54,1% en milieu urbain. La quasi majorité (86%) de ceux qui ont tenté d'arrêter de fumer parmi les fumeurs actuels et anciens fumeurs et s'étant abstenus de fumer pendant moins de 12 mois, l'ont fait sans assistance. Cependant, plus de la moitié de ceux qui ont consulté un personnel de santé ont été questionnés par ces derniers sur leur consommation de tabac (54,0%) et conseillés d'arrêter (50,9%). Sur le plan national, il n'existe pas de service d'aide au sevrage tabagique dans les

dispensaires, les établissements de soin primaire et les hôpitaux. Cependant, ce service d'aide tabagique existe dans quelques centres communautaires.

## **Tabagisme passif**

Environ un demi-million (30,4%) de travailleurs ont été exposé à la fumée secondaire sur leur lieu de travail dans les 30 jours précédant l'enquête parmi lesquels un nombre important de non fumeurs (0,4 million). Le nombre d'adultes exposés à la fumée secondaire au domicile est de 1,642 millions (21,6%). Cette exposition à la fumée secondaire au domicile touche 1,364 millions (19%) de non fumeurs autant les hommes que les femmes.

Au cours des 30 derniers jours, l'exposition à la fumée secondaire des personnes ayant visité des lieux publics dans les 30 jours précédant l'enquête, atteignait 57,0% dans les universités, 28,8% dans les restaurants, 24,2% dans les bâtiments administratifs, 20,7% dans les établissements scolaires, 14,3% dans les transports en commun et 10,2% dans les établissements de soins de santé.

Au Sénégal, depuis 2014, une législation antitabac interdit de fumer dans des lieux publics tels que les établissements de soins de santé, les établissements d'enseignement, les bâtiments administratifs, les lieux de travail fermé et les transports publics.

## **Aspects économiques**

Globalement, la dépense moyenne mensuelle en cigarettes par fumeur est de 6 716 F CFA. Les dépenses moyennes mensuelles en cigarettes augmentent avec l'âge allant de 5140 F CFA chez les 15-24 ans à 8 980 chez le groupe d'âge 45-64 ans.

La grande majorité des sénégalais adultes (95,5%) sont favorables à une hausse de la taxe sur les produits du tabac. Il faut noter que la marque la plus courante de cigarette au Sénégal est taxée à 40,3%.

## **Médias**

Au cours des 30 jours précédents l'enquête, 46,6% des adultes (51,7% des fumeurs actuels et 46,3% des non fumeurs) ont remarqué des informations anti cigarettes à travers les différents média et 41,6% d'entre eux, à la radio ou la télévision (45,1% des fumeurs actuels et 41,4% des non fumeurs). La proportion des individus qui ont noté des informations anti cigarettes quel que soit le média est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural avec respectivement 55,9% et 37,3%. Suite aux avertissements antitabac notés sur les paquets de cigarettes, 31,5% des adultes ont envisagé d'arrêter la cigarette. Ce taux est beaucoup plus élevé en milieu urbain (42,7%) qu'en milieu rural (18,5%). Le Sénégal a mené des campagnes médiatiques de lutte contre le tabagisme en 2012 et 2014.

## **Connaissances, attitudes et perceptions**

Dans l'ensemble, 93,9% des adultes pensent que le tabagisme peut entraîner des maladies graves (92,5% des fumeurs actuels et 93,9% des non-fumeurs). Neuf adultes sur 10 (91,9%) pensent que respirer la fumée des autres peut causer une maladie grave chez les non-fumeurs

(87,4% des fumeurs actuels et 92,1% des non fumeurs). Ces croyances sont partagées aussi bien dans le milieu urbain (94,7%) que dans le milieu rural (89,0%).

Pour le tabac sans fumée, 79,0% des adultes croient qu'il peut causer des maladies graves, que ce soit les consommateurs actuels (74,5%) ou les non consommateurs (79,1%), tant pour les adultes vivant en milieu urbain (79,5%) qu'en milieu rural (78,4%).

Des sept maladies citées, 92,7% des Sénégalais pensent que le tabagisme peut causer le cancer du poumon, 71,3% une crise cardiaque, 75,1% le cancer de l'estomac, 67,7% un accident vasculaire cérébral, 60,0% une naissance prématurée, 65,4% le cancer de la vessie et 60,3% une perte osseuse.

Il faut noter qu'au Sénégal, la loi exige des mises en garde sanitaire qui doivent apparaître sur les paquets des produits du tabac. En effet, depuis 2014, la loi exige que les mises en garde sanitaire incluent des photos illustrant les méfaits du tabac.

## Recommandations

Les résultats de l'enquête GATS fournissent des informations récentes sur la consommation de tabac (à fumer et sans fumée) et de nouvelles informations sur les indicateurs clés liés à l'ensemble des six mesures MPOWER; ces indicateurs aideront au suivi et à l'évaluation des politiques et programmes de lutte anti-tabac et à la prise de décision quant à la mise en œuvre de la loi antitabac. Les recommandations suivantes découlent des résultats de l'enquête GATS Sénégal 2015:

***Monitor* : Surveiller la consommation de tabac et les politiques de prévention, afin de réduire la prévalence de l'usage du tabac et de l'exposition à la fumée du tabac**

- Assurer la large diffusion des résultats de l'enquête GATS Sénégal 2015 dans les 14 régions du Sénégal;
- Poursuivre le processus de surveillance en répétant l'enquête GATS sur une base régulière et représentative au niveau régional;
- Intégrer des questions standards sur le tabagisme dans les grandes enquêtes nationales auprès des ménages (Enquête Démographique et de Santé (EDS), Enquête STEPS) ;
- Développer de manière systématique, avec la participation active de la société civile, un processus de suivi des violations des dispositions législatives contre le tabagisme en vigueur. La loi anti-tabac 2014 du Sénégal permet à toute organisation de la société civile reconnue depuis un an de dénoncer toute violation de la loi et de se constituer partie civile auprès des tribunaux ;
- Documenter toute ingérence de l'industrie du tabac aux niveaux national et local;
- Recenser toutes les structures et organisations gouvernementales et non-gouvernementales œuvrant dans la lutte antitabac au Sénégal et coordonner leurs actions.

***P*rotect : Protéger la population contre la fumée du tabac dans les lieux publics et les lieux de travail.**

- Adopter et appliquer le texte réglementaire relatif à la mise en place des espaces publics à 100% sans fumée couvrant toutes les catégories de lieux publics et les lieux de travail afin de protéger pleinement la population contre l'exposition à la fumée secondaire;
- Renforcer l'éducation, la formation et les programmes de communication visant à sensibiliser le public au sujet des dangers de l'exposition à la fumée de tabac et de la nécessité de faire respecter la loi anti-tabac ;
- Veiller à l'application stricte des réglementations sur l'interdiction de fumer dans les hôtels, restaurants et aéroport.

***O*ffer : Offrir une aide à ceux qui veulent renoncer au tabac et assurer l'absence de récurrence par l'accompagnement**

- Intégrer les services d'aide et de conseil au sevrage tabagique dans les établissements de soins de santé primaire, les hôpitaux et auprès de la communauté, et renforcer régulièrement les capacités du personnel soignant par l'entremise de formations;
- Augmenter la fréquence des campagnes médiatiques antitabac, en particulier ciblant le jeune public, afin de souligner la valeur d'un mode de vie sans fumée ;
- Introduire les substituts nicotiques dans la liste des médicaments essentiels nationaux.

***W*arn : Mettre en garde contre les dangers du tabac**

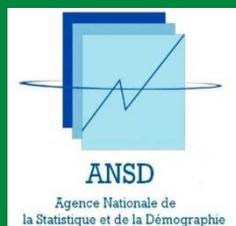
- Adopter et appliquer la réglementation relative à la mise en place des mises en garde sanitaire illustrées sur les paquets de cigarettes au Sénégal ;
- Explorer la faisabilité d'introduction des emballages neutres sur les paquets de cigarettes afin de maximiser l'impact sur la réduction de l'usage du tabac;
- Faire le plaidoyer auprès des décideurs et des leaders d'opinion sur les méfaits du tabac et sur la mise en œuvre effective de la loi ;
- Utiliser les réseaux sociaux comme canal de sensibilisation.

***E*nforce : Faire respecter l'interdiction de la publicité en faveur du tabac, de la promotion et du parrainage**

- Elaborer et finaliser le texte réglementaire qui interdit toute forme directe et indirecte de publicité, de promotion et de parrainage en faveur du tabac, incluant un suivi effectif et rigoureux de l'industrie du tabac ;
- Adopter et appliquer les textes réglementaires sur l'interdiction de publicité, de promotion et de parrainage en faveur du tabac.

***Raise* : Augmenter les taxes sur le tabac et diminuer  
l'accessibilité aux produits du tabac**

- Augmenter les taxes sur les produits du tabac pour atteindre le maximum permis au niveau de l'espace UEMOA ;
- Harmoniser les taxes sur le tabac au sein de l'espace CDEAO;
- Renforcer l'administration fiscale afin de limiter le commerce illicite de produits du tabac;
- Formuler des stratégies efficaces pour interdire la vente des cigarettes aux mineurs et par les mineurs ;
- Assurer qu'une partie des recettes fiscales soit reversée pour la prise en charge des maladies liées au tabac et le financement du programme national de lutte anti tabac.



## **ENQUETE MONDIALE SUR LE TABAGISME CHEZ LES ADULTES: RESUME EXECUTIF, 2015**